2,3€

N°4
Mars 2006

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS

Pages de Profils

Au 31 décembre 2004, les collectivités territoriales emploient près de 110 000 personnes en Nord-Pas-de-Calais. Le statut et la catégorie des agents territoriaux varient selon leurs secteurs d'activité. Ces derniers étant le reflet des compétences dévolues aux collectivités locales, la structure et la répartition des emplois y varient donc sensiblement. En termes d'effectifs, les prestations sociales et culturelles correspondent au principal domaine d'activité des conseils généraux ; les interventions techniques sont les principales activités des petites communes et des structures intercommunales.

L'emploi dans les collectivités territoriales en Nord-Pas-de-Calais

Sylvie Quiblier — **CNFPT**

Éric Vaillant — **Insee**

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX
03 20 62 86 29 - : 03 20 62 86 00

Au 31 décembre 2004, les collectivités territoriales du Nord-Pas-de-Calais emploient 110 000 personnes, soit environ 27 agents pour 1 000 habitants. Ce champ représente 8% de l'emploi salarié de la région et près de 7% de l'emploi total.

SURTOUT DES TITULAIRES ET DES AGENTS DE CATÉGORIE C

Dans l'ensemble de la région, 67% des agents sont titulaires, 22% non titulaires et 11% occupent des emplois aidés. Cette structure s'éloigne quelque peu de celle de l'ensemble de la France, notamment eu égard à la part plus importante des emplois aidés ; ces derniers représentent près de 5% des emplois au niveau national. En outre, près de 79% des agents territoriaux hors emplois aidés sont de catégorie C alors que les agents de catégorie A représentent un peu plus de 7% du total, soit 1,2 point de moins que le pourcentage national observé fin 2003. La plus faible part des agents de catégorie A s'observe plus particulièrement dans les communes Tableau 1, y compris pour les plus importantes.

Les 50 premiers employeurs territoriaux rassemblent plus de la moitié des agents territoriaux de la région. D'autre part, les organismes communaux (communes, CCAS et caisses des écoles) et intercommunaux emploient plus de 80% des agents territoriaux Graphique 1. La proportion de non-titulaires est importante dans les CCAS, les caisses des écoles, les communes de moins de 500 habitants, les conseils généraux et le Conseil régional. Par ailleurs, les communes de moins de 10 000 habitants et les communautés de communes utilisent une forte proportion d'emplois aidés qui représentent entre 16% et 32% de leurs effectifs. Les titulaires sont largement majoritaires dans les missions régaliennes correspondant ici aux services de l'état civil, du recensement, des listes électorales, aux services de police municipale, aux services de secours et incendie ainsi qu'aux services liés aux cimetières et pompes funèbres. Ils sont également très présents dans les missions de direction (90%), de gestion des ressources (81%) et de politiques publiques d'aménagement (72%). Les agents non titulaires constituent la moitié des effectifs des services d'éducation, de l'enfance et de la jeunesse. Enfin, avec près de 20%, les emplois aidés atteignent leur plus forte représentation dans le domaine des interventions techniques.

SIX GRANDS DOMAINES D'ACTIVITÉ

La structure des emplois est très fortement liée aux types de compétences développées par les collectivités territoriales. La diversité des trente-six secteurs d'activité peut néanmoins être synthétisée en six grands domaines.

Le domaine des prestations sociales et culturelles, premier domaine en termes d'emplois avec 33 000 agents Graphique 2, affiche des profils variés : principalement des titulaires (67%) et un nombre non négligeable de non-titulaires et d'emplois aidés, en particulier dans le secteur social. Même si la situation est hétérogène concernant le grade des agents, deux sur trois sont en moyenne des agents de catégorie C.

Tableau 1 : RÉPARTITION DES EMPLOIS TERRITORIAUX EN NORD-PAS-DE-CALAIS PAR ORGANISME, STATUT ET CATÉGORIE

	Effectifs		Statut en %			Catégorie (hors emplois aidés) en %		
	Nombre	%	Titulaires	Non Titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Conseil régional	1 406	1,3	67,4	32,6	0,0	42,2	20,8	37,0
Conseils généraux	12 756	11,6	57,0	41,8	1,1	14,2	27,7	58,1
Services départementaux d'incendie	3 274	3,0	98,6	1,0	0,3	4,7	11,4	83,9
Organismes régionaux et départementaux	**17 436**	**15,9**	**65,7**	**33,4**	**0,9**	**14,7**	**24,1**	**61,3**
Communes de moins de 500 habitants	2 125	1,9	43,3	35,5	21,2	13,8	5,2	80,9
Communes de 500 à 999 habitants	2 203	2,0	52,5	15,1	32,3	7,8	2,5	89,7
Communes de 1 000 à 3 499 habitants	7 460	6,8	61,6	13,3	25,1	4,2	5,2	90,6
Communes de 3 500 à 9 999 habitants	16 272	14,8	66,3	17,4	16,4	2,4	9,5	88,1
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	13 558	12,3	67,8	20,2	12,0	3,2	11,9	84,8
Communes de plus de 20 000 habitants	28 506	26,0	73,1	17,3	9,6	5,5	12,1	82,5
CCAS - Caisses des écoles - Caisses de crédit municipal	7 346	6,7	51,4	38,3	10,3	3,5	9,2	87,3
Organismes communaux	**77 470**	**70,6**	**66,2**	**19,9**	**14,0**	**4,4**	**10,3**	**85,3**
Communautés de communes	1 858	1,7	46,7	25,8	27,5	10,7	18,8	70,5
SIVOM - SIVU - Syndicats mixtes	3 466	3,2	55,7	29,8	14,5	8,3	11,6	80,1
Communautés d'agglomération, communautés urbaines	5 933	5,4	83,9	12,5	3,7	18,2	16,1	65,7
Organismes intercommunaux	**11 257**	**10,3**	**69,1**	**20,0**	**10,9**	**14,3**	**15,1**	**70,6**
OPHLM	466	0,4	85,8	10,1	4,1	5,6	8,9	85,5
Autres	3 178	2,9	71,2	24,2	4,6	9,0	38,6	52,4
Ensemble	**109 807**	**100,0**	**66,6**	**22,1**	**11,3**	**7,4**	**14,1**	**78,5**

Note de lecture : environ 17 400 agents des collectivités territoriales travaillent dans des organismes régionaux ou départementaux. Parmi eux, 65,7% sont titulaires. Hors emplois aidés, 14,7% sont de catégorie A.
Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activités en 2004

Graphique 1 : EMPLOI TERRITORIAL EN NORD-PAS-DE-CALAIS PAR TYPE D'EMPLOYEUR

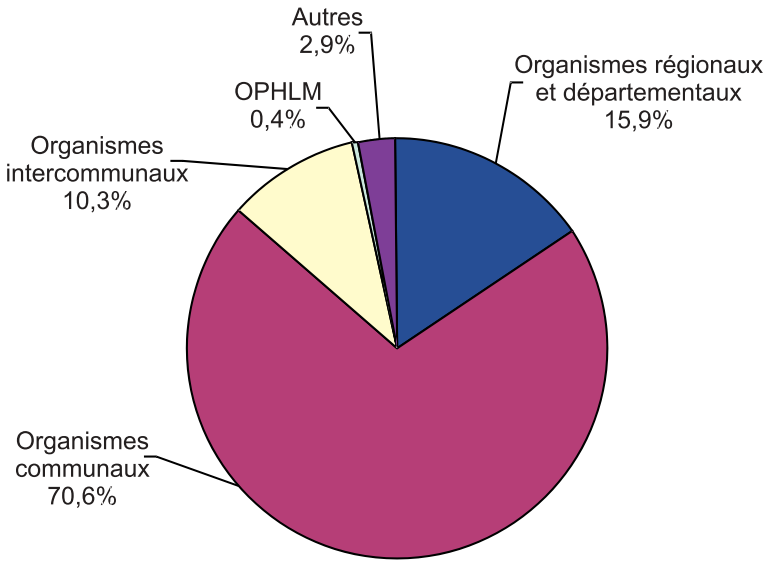

Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activités en 2004

Graphique 2 : EMPLOI TERRITORIAL EN NORD-PAS-DE-CALAIS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉS

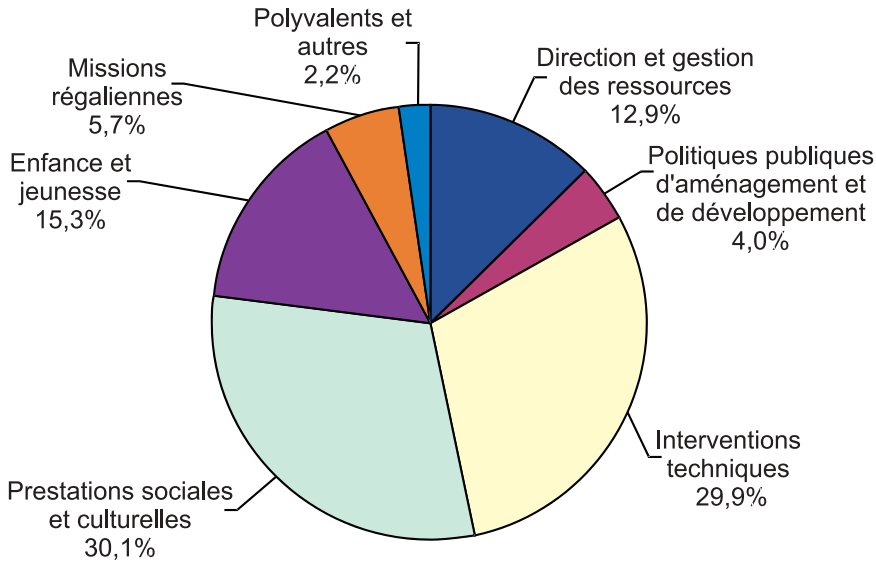

Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activités en 2004

Les interventions techniques (bâtiments, espaces verts, voirie, etc.), deuxième domaine en termes d'emplois, comptent environ 32 000 agents dont la plupart (92%) sont de catégorie C (agents d'entretien, agents techniques, etc.). Très peu d'agents sont donc de catégorie A ou B (respectivement 2% et 6%). Avec une part de 68%, les titulaires y sont majoritaires, en particulier dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les quelque 17 000 agents employés dans **les trois secteurs d'activité liés à l'éducation, l'enfance et à la jeunesse** sont principalement de catégorie C (plus de 90%) et la moitié d'entre eux ne sont pas titulaires.

Le domaine de la direction et de la gestion des ressources emploie 14 000 agents, essentiellement titulaires (81%) ; 35% des agents sont de catégorie A ou B, ce qui fait de ce domaine le deuxième employeur pour ces deux catégories. Les affaires juridiques et administratives comptent le plus grand nombre d'agents de ce domaine.

Les missions régaliennes (police, pompiers, funéraire) sont assurées par près de 6 000 personnes dont 90% d'agents titulaires ; la même proportion d'agents est de catégorie C.

Enfin, 4 300 agents exercent leur activité dans **les services en charge des politiques publiques d'aménagement et de développement** (transports, environnement, politique de la ville, aménagement, etc.). Ce domaine, où l'urbanisme compte le plus d'agents, est donc le moins représenté avec 4% des agents territoriaux ; 72% d'entre eux sont titulaires, et avec 44% d'agents de catégorie A et B, il se positionne comme le secteur employeur le plus important de ces catégories.

LE PATRIMOINE BÂTI DES COLLECTIVITÉS ET LE SOCIAL : UN POIDS PRÉDOMINANT

Parmi les trente-six secteurs d'activité, deux se détachent de par leur importance numérique Tableau 2 : le bâtiment et patrimoine bâti des collectivités, qui emploie 14 190 agents et le social qui en compte 11 627. Ainsi, un peu plus d'un agent territorial sur cinq travaille dans l'une de ces activités. Le secteur « bâtiment et patrimoine bâti » est un secteur important pour les organismes communaux et intercommunaux ; le social est particulièrement le fait des organismes tels que les CCAS, les conseils généraux mais aussi les organismes intercommunaux.

La forte présence dans la région de ces activités est, en partie, le reflet d'une région urbaine où la densité de population (322 habitants par km^2) est la plus forte des régions hormis l'Île-de-France. Les collectivités territoriales s'occupent ainsi d'environ 4 millions d'habitants. Par ailleurs, le Nord-Pas-de-Calais compte 1 547 communes, soit 4,2% de l'ensemble des communes françaises, tandis que sa superficie ne s'étend que sur 2,3% du territoire hexagonal. Enfin, conformément à son poids démographique, le département du Nord concentre 65% de l'ensemble des agents territoriaux de la région, contre 35% dans le Pas-de-Calais. La répartition des agents territoriaux est semblable dans les deux départements : la majeure partie des agents travaille dans des organismes communaux ou intercommunaux.

LES COMMUNES : PLUS DU TIERS DES AGENTS DANS LES INTERVENTIONS TECHNIQUES

Un tiers des agents communaux travaillent dans le domaine des interventions techniques Tableau 3. Plus les communes sont peuplées, plus le domaine des interventions techniques est en retrait au profit des domaines liés à l'enfance et à la jeunesse et aux prestations sociales et culturelles. Ainsi, les interventions techniques regroupent près de la moitié des agents des communes de moins de 500 habitants et moins d'un tiers des agents des communes de plus de 20 000 habitants. Inversement, les domaines des prestations sociales, culturelles et celles liées à l'éducation, l'enfance et la jeunesse regroupent davantage d'agents communaux dans les communes plus peuplées : 12% dans les communes de moins 500 habitants, entre 23% et 36% dans les communes de 500 à moins de 10 000 habitants, 42% dans les communes de 10 000 à 19 999 habitants et 48% dans les communes de plus de 20 000 habitants.

Toutes tailles de communes confondues, le bâtiment constitue le premier secteur en employant pratiquement un agent communal sur cinq. Viennent ensuite, par ordre d'importance en termes d'effectifs, les espaces verts, les affaires scolaires et périscolaires, la restauration collective, la voirie, la jeunesse et l'animation, le sport et l'enseignement artistique. L'ensemble de ces secteurs rassemble 60% des agents des communes. L'enseignement artistique et le secteur « jeunesse et animation » se caractérisent par une part importante de non-titulaires et d'emplois aidés. Dans ces deux secteurs, seulement 45% des agents sont titulaires.

LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES : UN AGENT SUR DEUX DANS LES INTERVENTIONS TECHNIQUES

Les structures intercommunales regroupent 11 260 agents, soit 10,3% de l'emploi territorial du Nord-Pas-de-Calais Tableau 4. La moitié de ces agents travaille dans une communauté urbaine ou une communauté d'agglomération. Ces collectivités affectent près de la moitié de leurs agents aux interventions techniques, plus particulièrement dans les secteurs de la collecte des déchets et de la voirie. Les interventions techniques sont caractérisées par une proportion importante d'agents titulaires de catégorie C.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX : UN TIERS DES AGENTS DÉDIÉS À LA PETITE ENFANCE

Trois secteurs d'activité regroupent la majorité des agents des conseils généraux Tableau 5 : la petite enfance (35% des agents), le social (25%) et la santé (13%). Les compétences des conseils généraux dans ces domaines sont larges. Depuis les lois de décentralisation d'août 2004, ils sont considérés comme collectivité chef de file en matière sociale. Les départements définissent et mettent en œuvre la politique d'action sociale. Ils gèrent entre autres les assistantes maternelles, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), les aides aux handicapés, le revenu minimum d'insertion (RMI) et le revenu minimum d'activité (RMA).

LE CONSEIL RÉGIONAL : UN TIERS DES AGENTS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Près de 39% des effectifs du Conseil régional Tableau 6 travaillent dans le domaine « pilotage et gestion des ressources », essentiellement dans les équipes de direction (15%), l'informatique et le traitement de l'information (8%) et les ressources humaines (8%). Par ailleurs, 35% des effectifs sont employés dans les politiques publiques d'aménagement et de développement. Ce domaine d'activité comprend les secteurs de l'environnement, de l'urbanisme, du transport, de la formation professionnelle, de la coopération décentralisée (secteur « Europe, International »). Globalement, les deux tiers des agents du conseil régional sont des titulaires et un tiers des non-titulaires, proportion supérieure de 10 points à la moyenne régionale qui s'explique en partie par l'importance des non-titulaires dans le domaine des politiques publiques d'aménagement et de développement (42%). Par ailleurs, près de 63% des effectifs sont de catégorie A ou B.

Suite aux précisions législatives d'août 2004, la répartition de l'emploi des collectivités territoriales par secteur d'activité devrait évoluer. En effet, du fait de la décentralisation, le législateur a procédé à quelques transferts de compétences dont les conséquences sur l'emploi public local devraient se concrétiser avant fin 2008.

Tableau 2 : RÉPARTITION DES EMPLOIS TERRITORIAUX EN NORD-PAS-DE-CALAIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, STATUT ET CATÉGORIE

	Effectifs		Statut en %			Catégorie (hors emplois aidés) en %		
	Nombre	%	Titulaires	Non Titulaires	Emplois aidés	A	B	C
Équipe de direction	2 664	2,4	80,3	17,8	1,9	48,2	15,7	36,2
Affaires juridiques et administratives	5 001	4,6	81,0	11,9	7,1	11,9	12,6	75,5
Gestion financière et comptabilité	2 142	2,0	85,8	10,5	3,7	10,7	15,1	74,1
Personnel et ressources humaines	2 243	2,0	86,3	10,1	3,7	10,8	19,5	69,7
Informatique et traitement de l'information	1 117	1,0	70,3	19,3	10,4	21,0	27,3	51,8
Communication	1 005	0,9	70,8	20,8	8,5	13,4	13,0	73,7
Direction et gestion des ressources	**14 172**	**12,9**	**80,9**	**13,7**	**5,4**	**19,4**	**15,8**	**64,8**
Politique de la ville	663	0,6	68,6	23,2	8,2	23,5	40,7	35,8
Urbanisme et aménagement	1 264	1,2	85,7	12,3	2,0	20,5	20,8	58,7
Transports et déplacements	592	0,5	76,7	17,1	6,2	11,0	12,4	76,6
Environnement	725	0,7	58,8	18,7	22,5	19,9	22,4	57,7
Action économique. et développement local	787	0,7	65,4	25,0	9,6	30,0	14,3	55,8
Formation professionnelle	173	0,2	62,4	29,5	8,1	22,6	26,4	50,9
Europe, International	144	0,1	70,1	29,2	0,7	51,0	14,7	34,3
Politiques publiques d'aménagement et de développement	**4 348**	**4,0**	**72,3**	**19,3**	**8,5**	**22,4**	**21,7**	**55,8**
Bâtiment et patrimoine bâti	14 190	12,9	64,4	17,4	18,2	1,5	4,4	94,1
Voirie, infrastructures et réseaux divers	5 374	4,9	73,0	8,3	18,7	3,8	10,8	85,4
Eau et assainissement	1 027	0,9	79,0	16,1	4,9	12,5	17,7	69,8
Propreté, collecte et gestion des déchets	3 047	2,8	67,9	14,2	17,9	2,6	4,1	93,3
Espaces verts	6 315	5,8	61,7	7,2	31,1	1,2	4,6	94,2
Ateliers et matériels	2 869	2,6	82,5	8,4	9,1	2,1	6,8	91,1
Interventions techniques	**32 822**	**29,9**	**67,7**	**12,8**	**19,5**	**2,4**	**6,2**	**91,4**
Restauration collective	5 389	4,9	57,4	26,3	16,3	0,7	2,7	96,6
Action culturelle	1 489	1,4	74,1	15,7	10,2	6,8	9,9	83,3
Culture - lecture publique	1 784	1,6	78,4	11,1	10,5	5,4	18,6	76,0
Culture - patrimoine	1 242	1,1	61,5	28,7	9,8	10,4	14,5	75,1
Culture - enseignement artistique	3 770	3,4	47,9	48,8	3,3	12,6	42,6	44,9
Social	11 627	10,6	68,0	25,6	6,4	6,1	32,7	61,2
Logement habitat	601	0,5	70,0	25,9	4,0	4,5	5,8	89,7
Santé	2 492	2,3	84,8	13,0	2,2	37,5	26,9	35,6
Laboratoires	482	0,4	68,9	23,7	7,5	7,4	17,5	75,1
Sport	4 184	3,8	74,0	14,6	11,4	2,7	24,2	73,0
Prestations sociales et culturelles	**33 058**	**30,1**	**66,6**	**24,9**	**8,5**	**8,3**	**24,7**	**66,9**
Petite enfance	7 577	6,9	25,7	70,7	3,6	1,5	5,3	93,3
Affaires scolaires et périscolaires	5 086	4,6	65,1	22,1	12,9	2,7	5,8	91,4
Jeunesse et animation	4 130	3,8	41,7	47,4	10,9	1,3	7,6	91,1
Éducation, enfance et jeunesse	**16 794**	**15,3**	**41,6**	**50,2**	**8,2**	**1,8**	**6,0**	**92,2**
Population	1 362	1,2	86,8	7,0	6,2	3,4	8,4	88,2
Funéraire	526	0,5	85,5	8,4	6,1	1,0	4,5	94,5
Police et sécurité	1 452	1,3	77,1	7,9	15,1	1,9	7,1	91,1
Pompiers et secours	2 882	2,6	99,4	0,3	0,3	3,4	11,1	85,6
Missions régaliennes	**6 221**	**5,7**	**90,2**	**4,2**	**5,5**	**2,9**	**9,1**	**88,0**
Polyvalents et autres	2 391	2,2	71,7	15,4	12,9	5,0	8,3	86,6
Ensemble	**109 807**	**100,0**	**66,6**	**22,1**	**11,3**	**7,4**	**14,1**	**78,5**

Note de lecture : environ 14 200 agents des collectivités territoriales travaillent dans le domaine de direction et de gestion des ressources. Parmi eux, 80,9% sont titulaires. Hors emplois aidés, 19,4% sont de catégorie A.
Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activités en 2004

Tableau 3 : RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE POUR LES COMMUNES DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Domaine	Effectifs	
	Nombre	%
Pilotage et gestion des ressources	8 778	12,5
Politiques publiques d'aménagement et de développement	1 942	2,8
Interventions techniques	25 730	36,7
Éducation, enfance et jeunesse	10 884	15,5
Prestations sociales et culturelles	17 494	24,9
Missions régaliennes	3 340	4,8
Polyvalents et autres	1 955	2,8
Ensemble	**70 124**	**100,0**

Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activités en 2004

Tableau 4 : RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE POUR LES INTERCOMMUNALITÉS DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Domaine	Effectifs	
	Nombre	%
Pilotage et gestion des ressources	2 538	22,5
Politiques publiques d'aménagement et de développement	1 283	11,4
Interventions techniques	4 916	43,7
Éducation, enfance et jeunesse	318	2,8
Prestations sociales et culturelles	1 898	16,9
Missions régaliennes	36	0,3
Polyvalents et autres	267	2,4
Ensemble	**11 257**	**100,0**

Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activités en 2004

Tableau 5 : RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE POUR LES CONSEILS GÉNÉRAUX DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Domaine	Effectifs	
	Nombre	%
Pilotage et gestion des ressources	1 134	8,9
Politiques publiques d'aménagement et de développement	548	4,3
Interventions techniques	1 276	10,0
Éducation, enfance et jeunesse	4 442	34,8
Prestations sociales et culturelles	5 309	41,6
Polyvalents et autres	47	0,4
Ensemble	**12 756**	**100,0**

Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activités en 2004

Tableau 6 : RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE POUR LE CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

Domaine	Effectifs	
	Nombre	%
Pilotage et gestion des ressources	548	39,0
Politiques publiques d'aménagement et de développement	496	35,3
Interventions techniques	82	5,8
Éducation, enfance et jeunesse	65	4,6
Prestations sociales et culturelles	193	13,7
Polyvalents et autres	22	1,6
Ensemble	**1 406**	**100,0**

Source : Insee, CNFPT - Enquête sur l'emploi territorial par secteur d'activités en 2004

Le champ de l'enquête et l'échantillon

Alors que l'enquête annuelle par cadre d'emplois concerne toutes les collectivités de la région, la présente enquête couvre un champ plus restreint : les collectivités territoriales proprement dites (communes, conseils généraux et Conseil régional) et les établissements publics administratifs (centres communaux d'action sociale, communautés de communes et d'agglomération, syndicats intercommunaux à vocation unique et multiple). Sont exclus les établissements publics à caractère industriel ou commercial.

L'enquête interroge le Conseil régional, les conseils généraux et les services départementaux d'incendie, les centres de gestion, l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération, l'ensemble des Sivom et des syndicats mixtes, l'ensemble des centres communaux d'action sociale, les caisses des écoles et caisses de crédit municipal, l'ensemble des établissements publics locaux, les communes et Sivu de plus de vingt agents ont été interrogés exhaustivement, les autres l'ont été par sondage. L'échantillon a été construit de manière à respecter la répartition des organismes par département, par type de collectivités ainsi que la répartition des effectifs par catégorie (A, B et C).
Le champ des effectifs pris en compte est identique dans les deux enquêtes. Sont comptabilisés : les salariés régis par le statut de la fonction publique (fonctionnaires titulaires, non titulaires, vacataires, auxiliaires, temporaires) et les agents relevant du droit privé, les salariés émargeant au budget et en fonction au 31 décembre, y compris les personnels payés mais mis à la disposition d'autres services ou organismes, les personnels non payés, mais toujours en fonction (maladie), les agents non permanents (remplaçants, saisonniers). À noter qu'il est possible, dans le cas de petites collectivités, qu'un même agent soit employé, et donc dénombré, dans une ou plusieurs collectivités. Toutefois, cela ne concernerait que très peu d'agents.

Fonction publique territoriale et décentralisation

Troisième volet de la décentralisation (1982), la création de la fonction publique territoriale (1984) a suivi les lois de transfert de compétences (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. Comme suite aux « Assises des libertés locales » de fin 2002 début 2003, la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 précise les évolutions et concerne essentiellement les régions et les départements ; elle intervient dans une moindre mesure au niveau communal ou intercommunal. En particulier, y sont inscrits que «l'organisation de la République est décentralisée» (art. 1) et que les régions sont élevées au rang constitutionnel de collectivité territoriale (art. 72). Le principe de l'autonomie financière des collectivités est alors clairement posé (art. 72-2). Les collectivités peuvent fixer l'assiette et le taux des impositions dans des limites fixées par la loi. Aucun transfert de compétences entre l'État et les collectivités ne peut avoir lieu sans transfert de ressources équivalentes.
La loi relative aux libertés et responsabilités locales définit le 13 août 2004 les transferts de compétences aux différents échelons décentralisés. La majorité de ces dispositions est entrée en vigueur au 1er janvier 2005. Cependant, la décentralisation ne sera achevée qu'en 2008. Avec la loi organique d'août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les **régions** ont acquis de nouvelles compétences dans différents secteurs d'activité comme ceux du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la planification, de l'éducation et de la formation professionnelle ou encore de la culture et de la santé. Elles peuvent, notamment, gérer les ports maritimes, les logements pour étudiants et les restaurant universitaires, ainsi que le patrimoine local (châteaux, musées, etc.). Le **département** a gagné en autonomie dans les secteurs de l'action sociale, de la solidarité et du logement, de l'aménagement de l'espace, de l'équipement, de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de l'action économique. Les départements peuvent par exemple décider de développer des enseignements artistiques. Les compétences des **communes** se sont étendues. Elles concernent les domaines de l'urbanisme et des transports, de l'enseignement, de l'action économique, du logement, des actions sanitaires et sociales, et de la culture. Ce qui implique qu'une commune peut, par exemple, gérer seule son port de plaisance ou encore sa politique de l'eau.

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

L'enquête

À la demande du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), et en partenariat avec lui, la direction régionale de l'Insee Nord-Pas-de-Calais a réalisé une enquête auprès des collectivités territoriales de la région sur l'emploi par secteur d'activité. Une autre enquête auprès des collectivités territoriales, effectuée chaque année par l'Insee, mesure l'emploi suivant le cadre d'emplois des agents, ce dernier regroupant les agents soumis à un même statut. Les deux approches sont donc complémentaires.

La présente enquête recense les effectifs des collectivités territoriales par secteur d'activité. La notion de secteur d'activité renvoie à la structure organisationnelle de la collectivité. Un secteur regroupe tous les services et directions dont les activités correspondent à des prestations (biens et services) ayant des caractéristiques communes : ressources utilisées, usage d'une technique particulière, services rendus, publics desservis, etc. Trente-six secteurs d'activité ont été définis et regroupés dans six grands domaines, à savoir : la direction et la gestion des ressources, les politiques publiques d'aménagement et de développement, les interventions techniques, les prestations sociales et culturelles, l'enfance et la jeunesse et enfin, les missions régaliennes. Outre une meilleure connaissance statistique du domaine, la présente enquête doit aider à la mise en place de formations mieux adaptées aux besoins des agents territoriaux.

Pour en savoir plus

- Rapport annuel - Fonction publique - Faits et chiffres 2004 - Ministère de la Fonction publique - La Documentation française.
- Les collectivités locales en chiffres 2005 - Direction générale des collectivités locales (DGCL) - La Documentation française.
- L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale - Insee - Économie et Statistique n° 369-370, juillet 2004.
- L'emploi dans les collectivités locales au 31 décembre 2003 - Insee - Insee Première n° 1032, juillet 2005.
- Les effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 2000, 2001 et 2002 - Insee - Insee Résultats, série Société n° 39, mars 2005.
- Les effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 2001, 2002 et 2003 - Insee - Insee Résultats, série Société n° 46, janvier 2006.
- Ressources humaines intercommunales - Les personnels des EPCI à fiscalité propre - État des lieux statistique au 1er janvier 2004 - CNFPT Nord-Pas-de-Calais - mars 2005
- Note de conjoncture n°9 - Nord-Pas-de-Calais - Observatoire de la Fonction publique territoriale - avril 2005

Sites Internet :

@ www.observatoire.cnfpt.fr

Directeur de la publication : Jean-Jacques MALPOT
Service Administration des Ressources : Brigitte RABIN
Service Études Diffusion : Aurélien DAUBAIRE
Service Statistique : Jean-Christophe FANOUILLET
Rédacteur en chef : Jean-Luc VAN GHELUWE
Responsable Fabrication : Christian DE RUYCK
Graphistes : Fabrice CARLIER, Annick CEUGNIEZ, Claude VISAYZE
Vente : Bureau de vente - 130, avenue J.F. Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE CEDEX - Tél : 03 20 62 86 66
CPPAD en cours - ISSN : 1774-7562 - Dépôt légal mars 2006 - © Insee 2006 - Code Sage PRO060420
Imprimerie LA MONSOISE - 5, avenue Léon Blum - 59370 MONS-EN-BAROEUL - Tél. : 03 20 61 98 44 - Courriel : contact@imprimerie-monsoise.com

INSEE NORD PAS-DE-CALAIS